LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MALO

Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière

228, route 253 Sud, Saint-Malo (Québec) JOB 2YO

Téléphone : 819 658-2174 – Télécopieur : 819 658-1169

Courriel : saint-malo@axion.ca

Site Internet : www.saint-malo.ca

HALLOWEEN

Sur recommandation de la Santé publique, les activités de collecte de bonbons de maison en maison seront autorisées, à condition de respecter quelques consignes pour réduire les risques de transmission de la COVID-19.

M. Legault a évoqué trois conditions :

1. Les enfants – et leurs parents, pour les plus jeunes – devront circuler uniquement en compagnie des membres de leur maisonnée ;
2. Les enfants devront récolter les bonbons et friandises placés à un endroit situé à 2 mètres des occupants de la maison visitée ;
3. En aucun cas les enfants ne devront entrer dans des maisons.

Ces trois conditions sont les principales, mais d'autres devront être suivies lors de la collecte. Notons que :

- les personnes qui présentent des symptômes de la COVID-19 ou qui sont en isolement ne doivent pas participer ;
- le circuit de collecte de bonbons devra **se limiter à la municipalité du domicile des participants.**
- les personnes devront toujours respecter la distance de 2 mètres avec les autres, porter un couvre-visage et s'abstenir de chanter ou de crier devant les personnes chez qui elles se rendent ;
- le lavage des mains est recommandé avant le départ et au retour à la maison.

La collecte des bonbons devra se faire entre 14 :00 et 18 :00 heures.

LA DISTRIBUTION DES BONBONS AUX PORTES DU COMITÉ DES LOISIRS DE SAINT-MALO SE FERA LORS DE LA JOURNÉE DE L'HALLOWEEN.

Édith Rouleau
Directrice générale et secrétaire-trésorière